

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Signé en 2007 pour une durée de 3 ans (2007/2009 avec possibilité de renouvellement), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a pour objectif de réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire communal

Territoires concernés:

- ↳ Le quartier d'habitat collectif de Saint Pantaléon classé comme quartier très prioritaire par l'Etat
- ↳ Le quartier Saint Andoche classé comme quartier en difficulté

5 thématiques déclinées pour lesquelles sont mises en place des actions spécifiques conduites en partenariat

- ↳ Habitat / Cadre de vie
- ↳ Santé (Atelier Santé Ville - ASV)
- ↳ Education / Jeunesse (dont le Programme de Réussite Educative - PRE)
- ↳ Emploi / Insertion (notamment en lien avec le Projet de Rénovation Urbaine)
- ↳ Citoyenneté / Prévention de la Délinquance (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CISPD)

Une thématique transversale

- ↳ La lutte contre les discriminations (mise en place d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations - PLCD)

Les autres territoires

Les actions mises en place peuvent s'adresser à d'autres territoires que les deux quartiers prioritaires, notamment aux autres quartiers d'habitat collectif (Croix Verte en particulier), voire au reste du territoire communal dans certains cas

Partenaires financiers:

Etat
Conseil régional
Conseil Général
Caisse d'allocations familiales
Ville d'Autun

Contact : Direction de la cohésion sociale et urbaine (DCSU)

☎ 03.85.86.64 53